

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-32

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE

AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES (COMMUNES)

Numéros PROGOS	Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Projet concerné
ECO 01181	Molières	Commune de Molières	Création d'un atelier relais pour l'entreprise 123 PAIE ON LINE

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, 27 janvier 1999, notre Assemblée avait approuvé le Fonds Départemental d'Intervention Economique et l'arrêté en portant règlement.

Ce dispositif a été reconduit pour la période 2011-2016 lors du vote de la DM2 en date du 17 novembre 2011.

Le dossier susceptible de donner lieu à une aide du Département au titre de la politique Avenir Entreprise a été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le jeudi 11 avril 2013.

Ce dossier a été instruit dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et société d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique .

* * *

Commune de MOLIERES – Construction d'un atelier relais destinés à accueillir l'entreprise 123 PAIE ON LINE.(FIEI/ECO 01181)

► LES RAISONS

La société 123 PAIE ONLINE a repris en septembre 2007 l'activité « paie » de la société BMT GESTION, présente sur le marché de la gestion depuis plus de 20 ans avec des progiciels de paie, compta et gestion commerciale.

La société 123 PAIE ON LINE se focalise depuis 3 ans sur le secteur du service à la personne et de l'aide à domicile.

Les deux modes de services proposés par 123 PAIE ON LINE constituent de véritables atouts, notamment pour la clientèle des TPE et PME qui souhaite réaliser une partie ou la totalité de l'activité de paie grâce à un logiciel toujours performant et actualisé.

De plus, le service hotline, assuré par l'entreprise, est un support technique de taille qui rassure le client et lui permet d'avancer dans son travail.

► LE PROJET

L'entreprise, à l'étroit dans les bâtiments actuels, souhaite intégrer des locaux adaptés à ses besoins et qui lui permettront d'avoir une meilleure ergonomie.

Afin de l'accompagner dans son développement, la mairie de Molières a proposé à l'entreprise de lui aménager, sous forme d'atelier relais, des bureaux dans l'ensemble immobilier communal de l'Ilot Pierre, situé au centre de Molières.

Ces nouveaux locaux de 95 m² permettront à la société d'embaucher de nouveaux collaborateurs et contribueront à davantage de visibilité pour les prospects et clients.

Coût total:

Investissements	Montant H.T.	Retenu par le CG 82
Immobilier	225 000 €	225 000 €
TOTAL	225 000 €	225 000 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement se décompose comme suit en euros :

Subvention Conseil Général (15 %)	33 750 €
Emprunt communal - Molières	191 250 €
TOTAL HT	225 000 €

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

* que cet investissement sera de nature à améliorer les conditions de travail et doit permettre d'ancrer définitivement cette société sur le territoire de Molières,

* ce projet doit permettre de créer deux emplois,

propose d'accorder à la commune de Molières une subvention de **33 750 €** pour l'aménagement d'un bâtiment relais pour la Société 123 PAIE ON LINE.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer .

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 204142 sous fonction 93.

Autorisation de programme 2013	33 750 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	33 750 €
Disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 11 avril 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Molières, une subvention de 33 750 € pour la construction d'un bâtiment relais destiné à accueillir l'entreprise 123 PAIE ON LINE ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,